



Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde

DDTM de la Gironde
Courrier arrivé le

12 SEP. 2019

SAU - SRGC

Le Directeur Départemental,

à

Monsieur le Directeur des Territoires
et de la Mer de la Gironde
SUAT/Unité planification
Cité Administrative
Rue Jules Ferry - B.P. 90
33090 BORDEAUX Cedex

à l'attention de M. PONNOU DELAFFON

Bordeaux, le

29 AOUT 2019

Reçu le
29 AOUT 2019
SUAT
MHR

Groupement Opération Prévision
Service Prévision
GOP/PRS/RMU/PHE/AB/A.85355 / 2019- 88857
Vos réf.: V/Transmission en date du 6 août 2019
Affaire suivie par le lieutenant Bernard HERVE

Objet : Plan Local d'Urbanisme – Arrêté du PLU
Commune de SAINT-SULPICE et CAMEYRAC

- P.J. :**
- Fiches de contrôle des points d'eau incendie
 - Annexe « Les voies engins »
 - Annexe « Les voies échelles »
 - Annexe « Dispositifs de restriction d'accès »
 - Avis du SDIS relatif à la défense extérieure contre l'incendie du 13 mars 2017

Par courrier cité en référence, vous sollicitez l'avis du Service Départemental d'Incendie et de Secours sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Sulpice et Cameyrac au titre de l'arrêté.

Après examen des zonages proposés dans le projet, veuillez trouver mes observations venant en complément de celles formulées précédemment lors du porter à connaissance.

J'attire votre attention sur le fait que mes services ont identifié des secteurs bâtis présentant une défense incendie insuffisante lors de la consultation au titre du porter à connaissance (cf. avis du SDIS en date 13 mars 2017).

1. Accessibilité aux véhicules d'incendie et de secours

Les zones de développement urbain, les zones d'activité, leurs bâtiments ou enjeux divers devront être desservis par des voies « engins » et voies « échelles » dont les caractéristiques sont énoncées dans les annexes correspondantes, afin de permettre l'engagement et l'intervention des équipes de secours.

Les dispositifs de restriction d'accès devront être compatibles avec les principes évoqués dans l'annexe correspondante.

2. Prise en compte des risques majeurs dans les opérations d'aménagements

La commune est classée dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs comme étant exposée aux risques d'inondation, de retrait gonflement et de rupture de barrage. Il convient donc d'annexer au PLU les éventuels plans de prévention des risques approuvés par l'autorité préfectorale.

approuvé par l'Etat

3. Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

3.1. Réglementation applicable

La DECI doit permettre de disposer des ressources en eau nécessaires à la lutte contre les incendies.

Le Règlement de Défense Extérieure Contre l'Incendie de la Gironde (RDDECI), élaboré par le SDIS et approuvé par arrêté préfectoral le 26 juin 2017, définit les principes de la Défense Extérieure Contre l'Incendie.

Ce règlement adapte le dimensionnement de la défense incendie en fonction de 5 niveaux de risque courant (très faible, faible, ordinaire, important, très important). A chaque niveau de risque correspond un volume d'eau ou débit ainsi qu'une distance maximale entre le point d'eau incendie et l'enjeu bâtementaire à défendre.

Ainsi, pour les niveaux de risque très faible et faible, le règlement permet d'accepter une DECI correspondant à 30 m³/h pendant 1 h, soit une réserve de 30 m³ minimum à une distance maximale de 400 m (risque très faible) et 200 m (risque faible) du bâti à défendre.

Le RDDECI de la Gironde est consultable sur le site des services de l'Etat : <http://gironde.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite>

Il appartient à la collectivité, à partir de la grille de dimensionnement de la DECI, de s'assurer que chaque bâti dispose d'une défense incendie adaptée et proportionnée au risque à défendre.

Les grilles de couverture sont consultables dans le RD DECI page 17.

3.2. Les secteurs à urbaniser pour lesquels une DECI est à prévoir

3.2.1. Zones à urbaniser relevant du risque très faible, faible, ordinaire ou important

Zone 1 Aua : Secteurs Martinat, Peyjouant, Fréquent, Pierre plantée, Cameyrac.

Zone 1 Aub : Secteur le Bourg-sud.

Zone 1 Aud : Secteurs Jaugaret, Le Leu, Puch d'Uchamp, Garosse-nord, Sablot-nord.

Zone 1 Auy : Secteur Arpeillant.

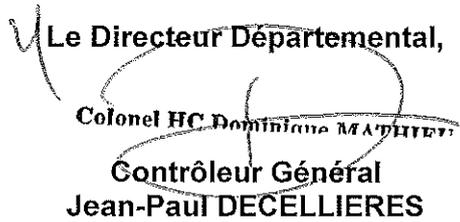
3.2.2. Zones à urbaniser relevant du risque particulier

Concernant ces zones à urbaniser, la consultation de mes services, lors des instructions d'autorisations d'occupation du sol (demandes de permis de construire, de lotir, d'aménager), permettra d'apporter une réponse de DECI adaptée à chaque projet.

Mes services restent à votre disposition, pour tout conseil technique en matière de DECI.

4. Modification du Plan

Tout projet ultérieur de modification doit faire l'objet d'une consultation du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde.


Le Directeur Départemental,
Colonel HC DOMINIQUE MATHIEU
Contrôleur Général
Jean-Paul DECELLIERES

Copies pour information à :

- Monsieur le chef du Groupement Nord-Est
- Monsieur le chef du CIS St Loubes/St Sulpice

LES OUTILS COMPATIBLES

EN DOTATION DES VÉHICULES DU SDIS 33

1 LE COUPE BOULON

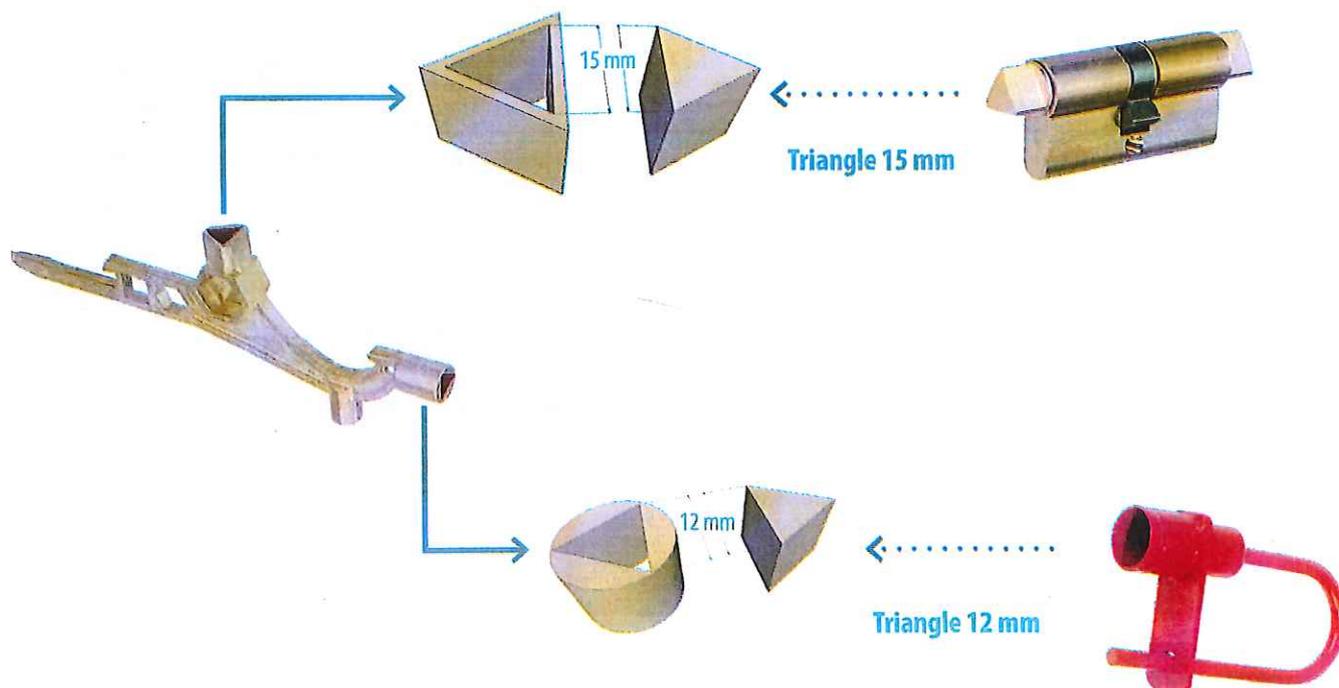


Le coupe boulon permet de sectionner un maillon de chaîne ou à défaut un cadenas d'un diamètre de 10 à 12 mm.



LA RESPONSABILITÉ DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS NE SAURAIT ÊTRE ENGAGÉE SUITE À UN RETARD DANS LE DÉPLOIEMENT DES SECOURS LIÉ À LA PRÉSENCE DE DISPOSITIFS DE RESTRICTION D'ACCÈS.

2 LA CLÉ MULTIFONCTION « POLYCOISE »



OBJET

Elles permettent le déplacement et le stationnement des véhicules d'incendie et de secours normalisés.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Arrêté du 25 juin 1980 relatif au règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ERP. (art. CO2- §1)

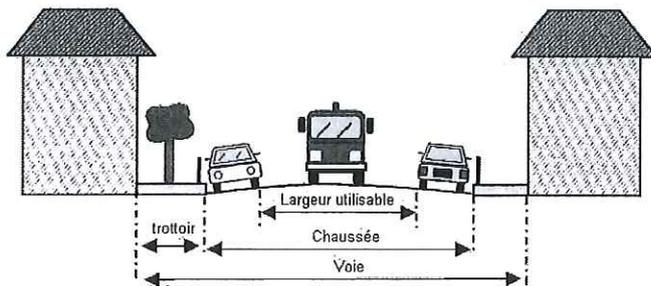
Arrêté du 31 janvier 1986 relatif à la protection contre l'incendie dans les bâtiments d'habitation (art.4-A).

DISTANCE CONSTRUCTION - VOIE ENGIS

En dehors de toute réglementation plus contraignante (ERP, habitat collectif, installations classées, etc), les engins de lutte contre l'incendie doivent pouvoir s'approcher à moins de 60 mètres de l'entrée de tout bâtiment.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DES VOIES

La « voie engins » est une voie dont la chaussée répond aux caractéristiques suivantes :



► **Largeur utilisable : ≥ 3 mètres**

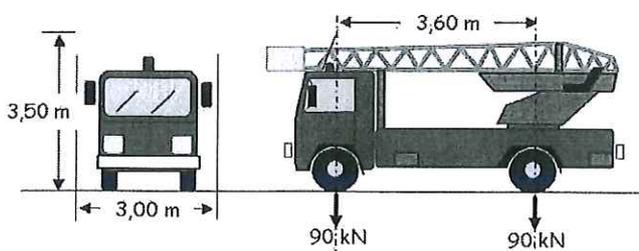
(bandes réservées au stationnement exclues)

► **Force portante**

- calculée pour un véhicule de 160 kilonewtons
- avec un maximum de 90 kilonewtons par essieu,
- ceux-ci étant distants de 3,60 mètres au minimum

► **Résistance au poinçonnement**

- 80 N/cm² sur une surface minimale de 0,20 m²

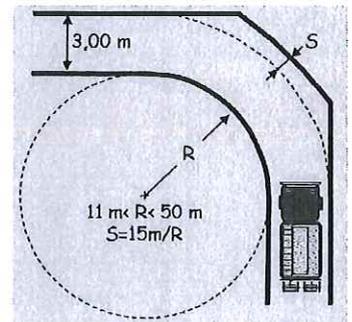


► **Rayon intérieur minimum de braquage :**

$R > 11$ mètres

► **Sur largeur**

$S = 15/R$ dans les virages de rayon inférieur à 50 m (S et R exprimés en mètres)



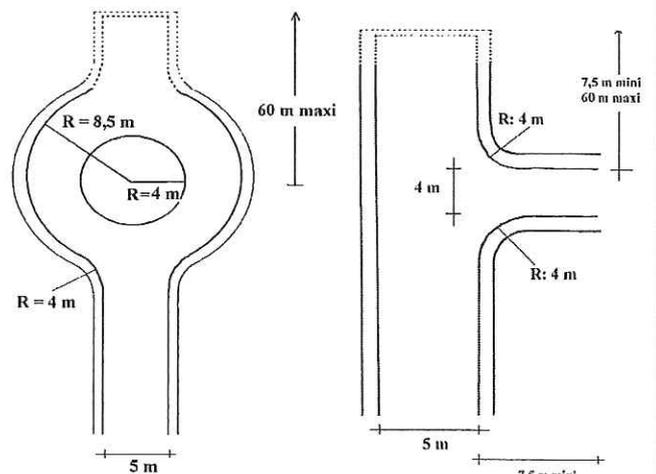
► **Hauteur libre de passage : 3,50 mètres**

► **Pente : inférieure à 15 %**

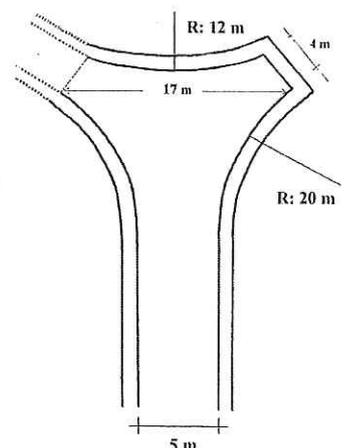


► **Voie en cul de sac > 60 mètres**

La voie doit permettre le croisement des engins en ayant une largeur utilisable de **5 mètres** et permettre leur demi-tour par la mise en place de l'une des trois solutions ci-après :



Si le cul de sac ne dessert qu'un seul logement ; sa largeur minimale sera de **3 mètres** et le demi-tour pourra être aménagé sur la parcelle.



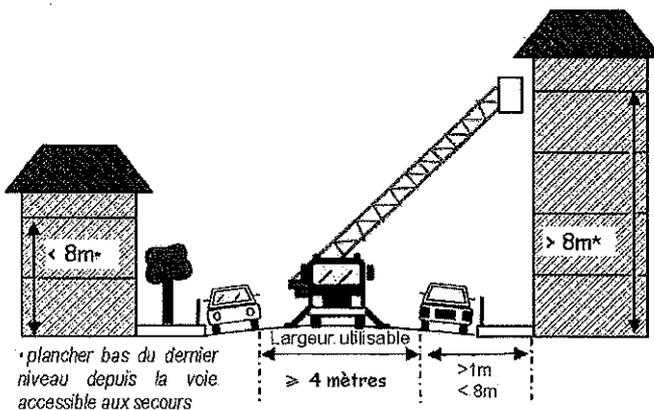
OBJET

Les échelles empruntent les « voies engins » pour se déplacer. Mais elles doivent disposer de « voies échelles » pour permettre leur mise en station au droit des façades des bâtiments. Elles doivent pouvoir accéder aux différents niveaux, supérieurs à 8 mètres et inférieurs à 28 mètres (échelle de 30 mètres).

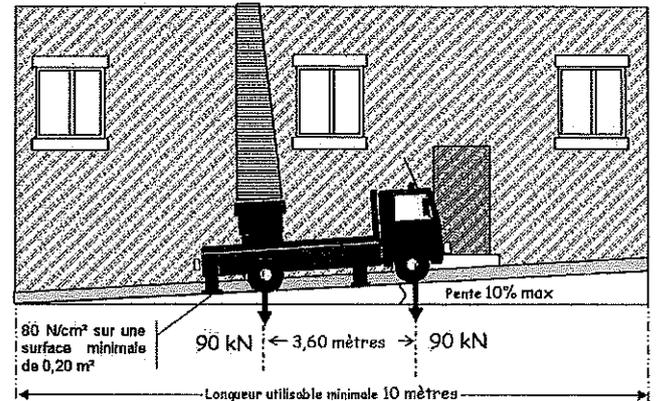
RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

- Arrêté du 25 juin 1980 relatif au règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (art. CO2- §2 « section de voie utilisable pour la mise en station des échelles aériennes »).
- Arrêté du 31 janvier 1986 relatif à la protection contre l'incendie dans les bâtiments d'habitation (art.4-A- voie utilisable pour la mise en station des échelles).

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DES VOIES



- ▶ **Largeur utilisable :** ≥ 4 mètres
(bandes réservées au stationnement exclues)
Lorsque la voie est en impasse, la largeur utilisable doit être portée à au moins 7 mètres pour les Etablissements Recevant du Public.
- ▶ **Longueur utilisable :** ≥ 10 mètres
- ▶ **Distances vis-à-vis des façades**
 - voie échelle en parallèle : $> 1\text{m}$ et $< 8\text{m}$
 - voie échelle perpendiculaire : $< 1\text{m}$
- ▶ **Pente de la section de mise en station $\leq 10\%$**
- ▶ **Force portante :**
 - calculée pour un véhicule de 160 kilos newtons



- avec un maximum de 90 kilos newtons par essieu,
- ceux-ci étant distants de 3,60 mètres au minimum

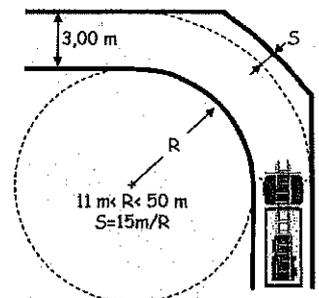
▶ **Résistance au poinçonnement :**
80 N/cm² sur une surface minimale de 0,20 m²

▶ **Rayon intérieur minimum de braquage :**

$R > 11$ mètres

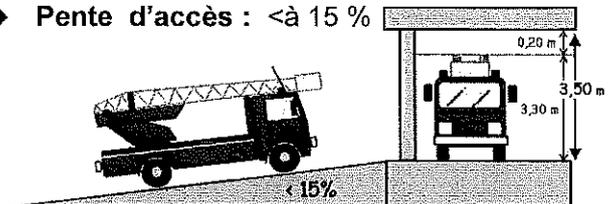
▶ **Sur largeur :**

$S = 15/R$ dans les virages de rayon inférieur à 50 m (S et R exprimés en mètres)



▶ **Hauteur libre de passage :** 3,50 mètres

▶ **Pente d'accès :** $< \text{à } 15\%$



▶ **Disposition par rapport à la façade**

La disposition des « voies échelle », parallèles ou perpendiculaires aux façades doit permettre à une échelle aérienne d'atteindre toutes les baies situées entre 8 et 28 mètres, soit directement ou par des balcons ou terrasses à partir de points d'accès distants de moins de 20 mètres.



Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde
Le Directeur Départemental,

à

Monsieur le MAIRE
Hôtel de Ville
21, avenue de l'Hôtel de Ville
33450 ST SULPICE ET CAMEYRAC

à l'attention de Mme Frédérique PEDEBOSC

Bordeaux, le

13 MARS 2017

Groupement Opération Prévision
Service Prévision
GO/PRS/BEP/ASD/NPS/A.22834/2017-30941
Vos réf. : V/Transmission en date du 9 février 2017
Affaire suivie par le Commandant OXIBAR

Objet : Plan Local d'Urbanisme – Avis sur Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)
Commune de ST SULPICE ET CAMEYRAC

- P.J. :**
- Fiches de contrôle des points d'eau
 - Annexe « Les voies engins »
 - Annexe « Les voies échelles »
 - Annexe « Défense Extérieure Contre l'Incendie – Principes généraux »
 - Annexe « Dispositifs de restriction d'accès »

Par courrier cité en référence, dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme la commune de ST SULPICE ET CAMEYRAC, vous sollicitez l'avis du Service Départemental d'Incendie et de Secours pour une analyse de la DECI sur un projet de zonage.

Après examen des zonages proposés, veuillez trouver mes observations venant en complément de celles formulées précédemment lors du porter à connaissance.

J'attire votre attention sur le fait que nous avons identifié des secteurs bâtis insuffisamment pourvus en défense incendie lors de la consultation au titre du porter à connaissance (cf. avis du SDIS en date du 07 juin 2016).

Il s'agit des secteurs suivants : Calagnon, Le Branda, Souillère, La Grange Brulade, Birac, L'Agraule, Château Lamothe, La Lande Sud, Plantier du Gorio, Bertin, Moulin de Raymond, Le Moulin Bourgoin, Château Quentin Hacienda, Pierre Plantée, la Petite Rivière, Barrail de L' Ilotte, Barrail de la Rivière, Cargeys, La Petite Pallu, Barail neuf, Bouclon, Moulin d'Andrault, Château Beauval, Places de Noaillac, Petit bois, La Moune, Bouclon, L'Estalot, La Lande Nord, La Croix, Route du Stade, Cameyrac, La Barrade, La croix, Tasta.

Secteurs en
zone N, A
à 00 et 10
en situation
(Grange Brulade,
Birac)

1. Rappels généraux sur les besoins en défense incendie et accessibilité

Accessibilité aux véhicules d'incendie et de secours

Les zones de développement urbain, les zones d'activité, leurs bâtiments ou enjeux divers devront être desservis par des voies « engins » et voies « échelles » dont les caractéristiques sont énoncées dans les annexes correspondantes, afin de permettre l'engagement et l'intervention des équipes de secours.

Les dispositifs de restriction d'accès devront être compatibles avec les principes évoqués dans l'annexe correspondante.

Défense Extérieure Contre l'Incendie

Elle doit permettre de disposer des ressources en eau nécessaires à la lutte contre les incendies. Elle doit être dimensionnée en fonction du niveau de risque évalué par le SDIS. Les principes sont énoncés dans l'annexe « Défense Extérieure Contre l'Incendie – Principes généraux ».

Cependant, j'attire votre attention sur le fait que le cadre juridique et technique de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) vient d'être réorganisé par la parution de plusieurs textes de portée nationale.

Ainsi, les nouvelles règles applicables en matière de DECI seront définies dans le règlement Départemental de DECI de la Gironde. Ce règlement élaboré par le SDIS en concertation avec les différents acteurs doit être arrêté par Monsieur le Préfet courant 2017.

Ce règlement devrait permettre d'adapter le dimensionnement des ressources en eau en fonction du niveau de risque. Ainsi, la DECI existante sur certains secteurs pourrait s'avérer suffisante. Le projet de règlement définit une DECI correspondant à 30 m³/h à moins de 400 m du bâti à défendre lorsque la surface bâtiminaire est isolée et inférieure à 250 m².

2. Défense incendie sur les secteurs urbanisés

2.1. Les secteurs bâtis insuffisamment pourvus en défense incendie

Zone UA : « Garosse nord », « Sablot sud », « Cameyrac », « Le Mayne » ,

Zone UAa : « Puch d'Uchamp » ,

Zone UB : « La Gare », « Peyjouan », «Le Bourg Nord » ,

Zone UC : « La Gare », « Sandogne », « le Cric », « Maine Martin », « Pey Bos Sud », « Route du Stade », « Chemin de la Pépinière », « Bouclon », « Cameyrac », « Le Mayne », « Bertin », « Six Chemins » ,

Zone UD : « Martinat Nord Ouest », « Garosse Sud », « Campeau », « Caubet », « Pinot », « Pradine », « Sablot Nord », « Sablot Sud », « Places du Tasta Nord », « Tasta centre », « Tasta Ouest », « Tasta Sud », « La Croix », « Boutin Simon », « Puch d'Uchamp », « La Lande », « La Gravette », « La Grave », « Bois Mazan », « l'Estalot », « Bouclon », « La Barade », « la Grange Brulade », « Calagnon » ,

Zone UE : « Martinat », « La petite Rivière », « Le Stade » ,

Zone UF : « La grave », « La Rouille », « La Moune », « Poupice Nord », « Joualles du Grand Bois » ,

Zone UL : « Bouclon » .

2.2 Les secteurs bâtis suffisamment défendus

Zone UA « Le Bourg Sud », « Canton de la Lande », Zone UAa « Tasta »,
Zone UB : « Magnant Nord », « Canton de la Lande »,
Zone UC : « Canteloup », « Magnant Nord », « Magnant Sud », « La Ruade »,
« Canton de la Lande »,
Zone UD : « Garosse Nord », « Sablot Sud », « Places du Tasta Sud », « Tasta
Nord », « Tasta Est », « Puch d'Uchan »,
Zone UE : « Maucaillou », « Le Bourg », « Sandogne »,
Zone UEg : « Poupice »,
Zone UF : « Le Videau », « Grand Bois », « Poupice Sud »,
Zone UM : « Jaugaret »,
Zone UY : « Martinat », « Canteloup ».

3. Dimensionnement de la défense incendie sur les secteurs à urbaniser

3.1 Zones en risque courant

Les bâtiments des zones à urbaniser aux lieux-dits « Sablot Nord », « Pierre Planté », « Peyjouan », « Sandogne », « Le Bourg Sud », « Frégent », « Cameyrac » dans les secteurs 1 AU devront, au regard de l'état actuel de la réglementation, être défendus à partir de points d'eau incendie présentant un débit de 60 m³/h et situés à moins de 200 m. A ce jour, les secteurs 1 AU situés aux lieux-dits « Martinat », « Jaugaret » et « Garosse Nord » sont correctement défendus.

3.2 Zones en risque courant fort

Les zones artisanales, zones urbaines denses, zones mixtes devront être défendues par des points d'eau incendie assurant un débit de 120 m³/h et situés à moins de 200 mètres des bâtiments à défendre.

Zone 1 AUy au lieu-dit « Arpeillan ».

4. Performances du réseau d'adduction d'eau potable AEP

Après examen, des résultats de contrôle réalisés par mes services, il s'avère que la DECI est assurée exclusivement à partir du réseau AEP. Les hydrants présentent globalement des performances hydrauliques satisfaisantes.

Cependant, j'attire votre attention sur le fait que 6 hydrants présentent un débit inférieur à 30 m³/h à 1 bar de pression (cf. résultats de contrôle des PEI publics).

Pour ce qui relève de la nécessité ou non de renforcer le réseau, il vous appartient de vous rapprocher de votre gestionnaire de réseau, afin d'étudier la capacité de celui-ci à répondre aux nouveaux besoins de DECI résultant de l'extension des zones à urbaniser.

Mes services restent à votre disposition pour tout complément d'information.

Le Directeur Départemental,

Copies pour information à :

- Monsieur le chef du Groupement Nord-Est
- Monsieur le chef du CIS de St Loubès St Sulpice

Colonel Jean-Paul DECELLIERES

A reporter dans l'annuaire à faire dans 2 jours 1 AU.

à reporter dans projets à faire en 1904

Date : 07/06/2016 Commune : ST SULPICE ET CAMEYRAC

Tournée ressources en eau n° : 2016-STLUC-019-STLO

Représentants : Mairie N

Gestionnaire réseau N

C.I.S : ST LOUBES

Autres services :

T2 ST SULPICE

Matériel de Contrôle : Casomobile

N°	Type	Adresse	Débit maximum	Débit à 1 bar	Pression dynamique	Pression statique	Capacité	Codés Anomalies	Etat
2	BI100	RTE DE MONTUSSAN / AVE MARCAILLOU	120	96	2,2	3,8		8	Disponible
3	PI100	SUPER U (PARKING)	67	33	0,2	4,0		25	Disponible
4	PI100	RTE DE BORDEAUX / RUE DE MAGNAN PARKING DELA POSTE	120	113	3,5	4,5		1 végétation - 10 - 25	Disponible
33	PI100	RTE DE BORDEAUX RD 242 / RTE DE LAVILLE	51	37	0,0	3,8		25 - 30	Débit faible
38	PI100	RTE DE LIBOURNE RD 242 / RTE DU MARTINAT	120	86	3,0	4,8			Disponible
39	PI100	RTE DE LIBOURNE RD 242 / ENTRÉE ZA	88	70	1,8	4,8		15	Disponible
40	PI100	ZA CANTELOUP (INTERIEUR)	120	113	3,2	5,0			Disponible
43	PI100	AVE DE LAGRAULA / RUE LE CRIC	68	31	0,2	4,2			Disponible
44	PI100	AVE DE LAGRAULA FACE ETS ROMAIN MAISON	66	38	0,2	3,5			Disponible
47	PI100	RUE DE MAGNAN NORD LOT	120	87	2,8	4,5			Disponible
48	PI100	SALLE DES SPORT CANTINE SCOLAIRE	81	55	1,0	3,3			Disponible
59	PI100	RTE DU MARTINAT FACE AU N° 016	120	96	3,5	5,8			Disponible
60	PI100	RTE DU MARTINAT FACE AU N° 038	120	94	4,1	5,8			Disponible
64	PI100	LOT LES JARDINS DE PEYJOUAN	73	60	1,0	4,5			Disponible
69	PI100	RTE DE BORDEAUX RD 242	87	60	1,0	3,8			Disponible
74	PI100	DOMAINE DE CANTELOUP	105	77	1,8	5,5		13	Disponible
75	PI100	RUE JAUGARET	111	83	3,0	5,2			Disponible
76	PI100	RTE DE BORDEAUX AU N° 013 - D242 FACE LOT MAGNAN	120	80	3,0	3,2			Disponible

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde

Date : 20/06/2016 Commune : ST SULPICE ET CAMEYRAC

Tournée ressources en eau n° : 2016-ST-SUC-021-STLO

Représentants : Mairie N

Gestionnaire réseau N

C.I.S : ST LOUBES

Autres services :

T4 ST SULPICE Matériel de Contrôle : Casomobile

N°	Type	Adresse	Débit maximum	Débit à 1 bar	Pression dynamique	Pression statique	Capacité	Codes Anomalies	Etat
15	PI100	ALL DE CANTERANE / ALL DES PALOMBIERES	84	60	1,0	5,5			Disponible
16	PI100	ALL DE CANTERANE FACE AU N° 019						6	Indisponible
17	PI100	ALL DE CANTERANE FACE AU N° 029	67	60	1,0	5,0			Disponible
18	PI100	ALL DE CANTERANE / RTE DE LA BORDE	70	60	1,0	5,0			Disponible
19	PI100	ALL DE LA BORDE FACE AU N° 041	85	60	1,0	5,0			Disponible
20	PI100	ALL DU LAC / ALL DES PALOMBIERES	101	60	1,0	2,8		13	Disponible
21	PI100	ALL DE LA BORDE FACE ALL GRAND BOIS	85	60	1,0	5,0			Disponible
22	PI100	ALL DU GRAND BOIS / ALL DE LA BORDE	91	60	1,0	3,5			Disponible
23	PI100	PISCINE DU GOLF RESTAURANT MILIEU HAIE DE LAURIERS	80	48	0,0	3,0			Disponible
24	PI100	ALL DU GRAND BOIS FACE AU N° 009	88	60	1,0	4,8			Disponible
25	PI100	ALL DU GRAND BOIS FACE ALL DU GOLF	55	25	0,0	1,2		30	Débit faible
26	PI100	HAMEAU DE LA GRAVETTE / ALL DE LA REINE	77	50	0,0	2,5			Disponible
27	PI100	RTE DE CAMEYRAC / CHE DE LA GRAVE	55	45	0,0	1,2		30	Débit faible
28	BI100	RTE DE ST HUBERT / LOT DU MAYNE	60	25	0,0	3,0			Disponible
29	PI100	RTE DE CAMEYRAC / RTE DU PETIT BOIS	92	52	0,0	2,4		25	Disponible
36	PI100	RTE DU PETIT BOIS / RTE DE BADINE	95	60	1,0	3,0			Disponible
37	PI100	RTE DE BADINE / RTE DE BEAUVAL	83	60	1,0	4,0			Disponible
57	PI100	RTE DE ST HUBERT FACE AU N° 031 ET 033	64	40	0,0	3,2			Disponible

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde

Date : 09/06/2016 Commune : ST SULPICE ET CAMEYRAC

Tournée ressources en eau n° : 2016-STUSUC-020-STLO

C.I.S : ST LOUBES

T3 ST SULPICE

Représentants : Mairie N

Gestionnaire réseau N

Autres services :

Matériel de Contrôle : Casomobile

N°	Type	Adresse	Débit maximum	Débit à 1 bar	Pression dynamique	Pression statique	Capacité	Codes Anomalies	Etat
9	PI100	RTE DE STADE FACE AU N° 065	53	31	0,0	3,0		30	Débit faible
10	PI100	ALL DE LA PÉPINIÈRE / CHE LARGE	86	48	0,0	2,5			Disponible
11	PI70	AVE DE LAGRAULA / RTE DU TASTA	84	40	0,0	4,0			Disponible
12	PI100	RTE DU TASTA / RTE DE BOUCLON	64	30	0,0	3,0			Disponible
13	PI100	RTE DE BOUCLON / RTE DU LEU							Indisponible
14	PI70	VILLAGE DE LA BARADE	37	29	1,0	4,0		0 - 2 travaux	Disponible
34	PI100	RTE DE LA BARADE / RTE DE BOUCLON	96	50	0,0	5,0			Disponible
35	PI100	ALL DE LA BORDE FACE AU N° 023	108	51	0,0	3,0			Disponible
46	PI100	RTE DE BOUCLON AU N° 014							Indisponible
49	PI100	RTE DU LEU (MAISON DE RETRAITE)	100	40	0,0	2,5		0 - 2 travaux sur trottoir	Disponible
50	PI100	RTE DE BOUTIN SIMON FACE CROISEMENT RTE DU LEU	96	49	0,0	3,5			Disponible
51	PI100	RTE DE BOUTIN SIMON AU N° 024 / CHE DE BERTRAND	96	39	0,0	5,0			Disponible
52	PI100	RTE DU TASTA FACE AU N° 021	107	43	0,0	4,0			Disponible
53	PI100	LOT BOUTIN SIMON AU N° 005 - CHE DU BEDAT	107	43	0,0	4,0			Disponible
54	PI100	RUE DES PLACES D'ARDILAS AU N° 007	100	60	1,0	4,0			Disponible
55	PI100	RTE DE BOUTIN SIMON / RTE DE LA BARADE	72	60	1,0	4,0			Disponible
56	PI100	RTE DE LA BARADE AU N° 121	82	29	0,0	3,0			Disponible
65	PI100	AVE LAGRAULA FACE AU N°129	100	60	1,0	4,0			Disponible
66	PI100	LOT DU BOIS MAZAN	79	40	0,0	2,5			Disponible

Date : 07/06/2016 Commune : ST SULPICE ET CAMEYRAC

Tournée ressources en eau n° : 2016-STUSUC-018-STLO

Représentants : Mairie N

Gestionnaire réseau N

C.I.S : ST LOUBES

Autres services :

T1 ST SULPICE

Matériel de Contrôle : Casomobile

N°	Type	Adresse	Débit maximum	Débit à 1 bar	Pression dynamique	Pression statique	Capacité	Codes Anomalies	Etat
1	PI100	AVE DES ANCIENS COMBATTANTS / AVE HOTEL DE VILLE	120	82	2,5	3,5		25	Disponible
5	PI100	RTE DE CAMEYRAC / RTE DU STADE	110	80	1,5	3,0		25	Disponible
6	PI100	RTE DE CAMEYRAC / ALL DE LA PÉPINIÈRE	120	80	2,0	2,5			Disponible
7	PI100	RTE DU STADE FACE AU N° 007 ECOLE MATERNELLE	90	21	0,0	3,0		25	Disponible
8	PI100	RTE DU STADE FACE CHE LARGE	60	33	0,0	2,5		25	Disponible
30	PI100	RTE DE MONTUSSAN / RTE DE SABLOT	66	32	0,0	2,5		13	Disponible
31	PI100	RTE DE MONTUSSAN FACE AU N° 024 LD PINOT	43	26	0,0	3,0		30	Débit faible
32	PI100	RTE DE LAVILLE CASERNE DES POMPIERS	92	40	0,0	2,5		13	Disponible
41	PI100	AVE DE LAGRAULA / RTE DE PEYJOUAN	75	40	0,0	4,0		65 A réhausser	Disponible
42	PI100	AVE DE L'HOTEL DE VILLE / RTE DE LA CROIX	120	75	2,0	3,0			Disponible
45	PI100	AVE LAGRAULA / RUE DE GALAN	75	40	0,0	4,0			Disponible
61	PI100	ALL DE LA PÉPINIÈRE ENTRE PI N° 6 ET N° 10	95	47	0,0	2,5			Disponible
67	PI100	RUE LAVILLE / RUE SABLOT	88	40	0,0	2,5			Disponible
68	PI100	RTE DU MAYNE MARTIN	63	45	0,0	3,5			Disponible
70	PI100	RTE DE GAROSSE	80	49	0,0	4,0			Disponible
71	PI100	RTE DE LAVILLE / RTE DE CAUBET	70	45	0,0	2,5			Disponible
72	PI100	RTE DE CAUBET AU N° 015	66	40	0,0	3,5			Disponible
73	PI100	RTE DE SABLOT NORD AU N° 003	70	27	0,0	2,5			Disponible
78	PI100	LD FREAGENT	120	100	2,5	4,0			Disponible

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde

Date : 03/05/2018 Commune : ST SULPICE ET CAMEYRAC

Tournée ressources en eau n° : 2018-STUC-009-STLO

Fait par : ABANCAZOT S. - ANTOINE N.

C.I.S : ST LOUBES

Le : 03/05/2018

T2 ST SULPICE

N°	Type	Adresse	Débit maximum	Débit à 1 bar	Pression dynamique	Pression statique	Capacité	Codes Anomaliés	Etat
2	PI100	RTE DE MONTUSSAN / AVE MARCAILLOU	60	60	3,5	4,8		79	Disponible
3	PI100	SUPER U (PARKING)	60	57	3,5	5,0		79	Disponible
4	PI100	RTE DE BORDEAUX / RUE DE MAGNAN PARKING DELA POSTE	60	57	3,5	5,0		79	Disponible
33	PI100	RTE DE BORDEAUX RD 242 / RTE DE LAVILLE	56	54	4,0	5,0			Disponible
38	PI100	RTE DE LIBOURNE RD 242 / RTE DU MARTINAT	60	56	4,1	6,0		25	Disponible
39	PI100	RTE DE LIBOURNE RD 242 / ENTRÉE ZA						49 - 79 - 99 CARRE ABSENT	Indisponible
40	PI100	ZA CANTELOUP (INTERIEUR)	60	57	4,6	6,1		79	Disponible
43	PI100	AVE DE LAGRAULA / RUE LE CRIC	60	57	3,0	5,5			Disponible
44	PI100	AVE DE LAGRAULA FACE ETS ROMAIN MAISON	60	51	2,8	5,0			Disponible
47	PI100	RUE DE MAGNAN NORD LOT	60	58	4,5	5,2		79	Disponible
48	PI100	SALLE DES SPORT CANTINE SCOLAIRE	60	49	3,0	4,6		79	Disponible
59	PI100	RTE DU MARTINAT FACE AU N° 016	60	55	4,1	6,0		79	Disponible
60	PI100	RTE DU MARTINAT FACE AU N° 038	60	54	4,1	6,0		79	Disponible
64	PI100	LOT LES JARDINS DE PEYJOUAN	60	57	4,1	5,4		79	Disponible
69	PI100	RTE DE BORDEAUX RD 242	60	54	4,1	5,4		79	Disponible
74	PI100	DOMAINE DE CANTELOUP	60	57	4,6	5,8		79	Disponible
75	PI100	RUE JAUGARET	60	60	3,6	6,5		79	Disponible
76	PI100	RTE DE BORDEAUX AU N° 013 - D242 FACE LOT MAGNAN	60	57	3,5	4,8		79	Disponible
80	PI100	RUE MAGNAN - NORD	60	59	4,5	5,5		79	Disponible

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde

Date : 29/06/2018

Commune : ST SULPICE ET CAMEYRAC

Tournée ressources en eau n° : 2018-STUSUC-010-STLO

Fait par : GANZINOTTI-FOURNIER

C.I.S : ST LOUBES

Le : 29/06/2018

T3 ST SULPICE

N°	Type	Adresse	Débit maximum	Débit à 1 bar	Pression dynamique	Pression statique	Capacité	Codes Anomalies	Etat
9	PI100	RTE DE STADE FACE AU N° 065	50	43	0,0	3,0			Disponible
10	PI100	ALL DE LA PÉPINIÈRE / CHE LARGE	60	57	0,8	3,5			Disponible
11	PI170	AVE DE LAGRAULA / RTE DU TASTA	60	60	1,0	5,0			Disponible
12	PI100	RTE DU TASTA / RTE DE BOUCLON	60	43	0,0	3,5			Disponible
13	PI100	RTE DE BOUCLON / RTE DU LEU	60	60	1,0	3,5			Disponible
14	PI170	VILLAGE DE LA BARADE	60	60	1,0	5,5			Disponible
34	PI100	RTE DE LA BARADE / RTE DE BOUCLON	60	60	1,0	7,0			Disponible
35	PI100	ALL DE LA BORDE FACE AU N° 023	60	24	1,0	4,0			Disponible
46	PI100	RTE DE BOUCLON AU N° 014	60	55	1,0	3,2			Disponible
49	PI100	RTE DU LEU (MAISON DE RETRAITE)	60	56	1,0	4,5			Disponible
50	PI100	RTE DE BOUTIN SIMON FACE CROISEMENT RTE DU LEU	60	60	1,0	5,0			Disponible
51	PI100	RTE DE BOUTIN SIMON AU N° 024 / CHE DE BERTRAND	60	60	1,0	5,6			Disponible
52	PI100	RTE DU TASTA FACE AU N° 021	60	47	1,0	4,0			Disponible
53	PI100	LOT BOUTIN SIMON AU N° 005 - CHE DU BEDAT	60	60	1,0	5,8			Disponible
54	PI100	RUE DES PLACES D'ARDILAS AU N° 007	60	60	1,0	7,0			Disponible
55	PI100	RTE DE BOUTIN SIMON / RTE DE LA BARADE	57	32	0,0	5,2			Disponible
56	PI100	RTE DE LA BARADE AU N° 121	60	60	1,0	5,9			Disponible
65	PI100	AVE LAGRAULA FACE AU N°129	60	60	1,0	5,9			Disponible
66	PI100	LOT DU BOIS MAZAN	60	54	1,0	5,5			Disponible

Date : 03/05/2018 Commune : ST SULPICE ET CAMEYRAC

Tournée ressources en eau n° : 2018-ST-SUC-008-STLO

C.I.S : ST LOUBES

T1 ST SULPICE

Fait par : VIDAL J. - GUERY A.

Le : 03/05/2018

N°	Type	Adresse	Débit maximum	Débit à 1 bar	Pression dynamique	Pression statique	Capacité	Codes Anomales	Etat
1	PI100	AVE DES ANCIENS COMBATTANTS / AVE HOTEL DE VILLE	60	49	4,5	5,0			Disponible
5	PI100	RTE DE CAMEYRAC / RTE DU STADE	60	42	4,5	5,0			Disponible
6	PI100	RTE DE CAMEYRAC / ALL DE LA PÉPINIÈRE	60	48	4,0	4,5			Disponible
7	PI100	RTE DU STADE FACE AU N° 007 ECOLE MATERNELLE	60	48	3,0	3,5			Disponible
8	PI100	RTE DU STADE FACE CHE LARGÉ	60	48	3,0	3,5			Disponible
30	PI100	RTE DE MONTUSSAN / RTE DE SABLOT	60	46	3,0	3,5			Disponible
31	PI100	RTE DE MONTUSSAN FACE AU N° 024 LD PINOT	60	50	4,0	5,0			Disponible
32	PI100	RTE DE LAVILLE CASERNE DES POMPIERS	60	44	4,5	5,0		11 - 99 MANQUE 1 BOUCHON DE 70	Disponible
41	PI100	AVE DE LAGRAULA / RTE DE PEYJOUAN	60	59	4,0	5,0			Disponible
42	PI100	AVE DE L'HOTEL DE VILLE / RTE DE LA CROIX	60	58	4,0	5,0			Disponible
45	PI100	AVE LAGRAULA / RUE DE GALAN	60	50	3,0	4,0			Disponible
61	PI100	ALL DE LA PÉPINIÈRE ENTRE PI N° 6 ET N° 10	60	49	4,0	5,0			Disponible
67	PI100	RUE LAVILLE / RUE SABLOT	60	50	4,0	5,0			Disponible
68	PI100	RTE DU MAYNE MARTIN	60	58	3,0	4,0			Disponible
70	PI100	RTE DE GAROSSE	60	57	3,0	4,0			Disponible
71	PI100	RTE DE LAVILLE / RTE DE CAUBET	60	47	3,5	4,5			Disponible
72	PI100	RTE DE CAUBET AU N° 015	60	51	3,5	4,0			Disponible
73	PI100	RTE DE SABLOT NORD AU N° 003	60	52	4,0	4,5			Disponible
78	PI100	LD FREAGENT	60	54	4,5	5,0			Disponible

Date : 20/02/2019 Commune : ST SULPICE ET CAMEYRAC

Tournée ressources en eau n° : 2018-STLUC-011-STLO

C.I.S : ST LOUBES

T4 ST SULPICE

Fait par : BITEAU - GANGNEUX

Le : 20/02/2019

N°	Type	Adresse	Débit maximum	Débit à 1 bar	Pression dynamique	Pression statique	Capacité	Codes Anomalies	Etat
15	PI100	ALL DE CANTERANE / ALL DES PALOMBIERES	60	60	3,5	5,0			Disponible
16	PI100	ALL DE CANTERANE FACE AU N° 019						6-25-INDISPONIBLE DEPUIS 2013	Indisponible
17	PI100	ALL DE CANTERANE FACE AU N° 029	60	60	2,0	5,8			Disponible
18	PI100	ALL DE CANTERANE / RTE DE LA BORDE	60	60	1,0	4,5			Disponible
19	PI100	ALL DE LA BORDE FACE AU N° 041	60	60	2,0	5,0			Disponible
20	PI100	ALL DU LAC / ALL DES PALOMBIERES						32-INDISPONIBLE DEPUIS 2017	Indisponible
21	PI100	ALL DE LA BORDE FACE ALL GRAND BOIS	60	60	2,0	5,9			Disponible
22	PI100	ALL DU GRAND BOIS / ALL DE LA BORDE	60	60	2,0	4,5		11	Disponible
23	PI100	PISCINE DU GOLF RESTAURANT MILIEU HAIE DE LAURIERS	60	60	1,0	3,5			Disponible
24	PI100	ALL DU GRAND BOIS FACE AU N° 009	60	60	3,0	4,5			Disponible
25	PI100	ALL DU GRAND BOIS FACE ALL DU GOLF	60	60	1,0	3,0			Disponible
26	PI100	HAMEAU DE LA GRAVETTE / ALL DE LA REINE	60	60	4,5	3,7			Disponible
27	PI100	RTE DE CAMEYRAC / CHE DE LA GRAVE	60	60	0,8	2,0			Disponible
28	BI100	RTE DE ST HUBERT / LOT DU MAYNE	40	30	0,0	4,0			Disponible
29	PI100	RTE DE CAMEYRAC / RTE DU PETIT BOIS	60	60	2,0	3,0		25	Disponible
36	PI100	RTE DU PETIT BOIS / RTE DE BADINE	60	60	2,0	4,0			Disponible
37	PI100	RTE DE BADINE / RTE DE BEAUVAL	60	60	2,0	4,0		11	Disponible
57	PI100	RTE DE ST HUBERT FACE AU N° 031 ET 033	60	60	2,0	4,5			Disponible
81	PI100	RTE DE SAINT-HUBERT PROX N° 039	60	60	2,5	4,5			Disponible